CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Septembre 2020

OBJET : Subventions aux associations réalisant des visites en présence d'un tiers et subvention pour le fonctionnement de l'espace rencontre du CAFC Recampado - exercice 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'allouer, au titre de l'exercice 2020, des subventions de fonctionnement à des associations pour un montant total de 235 000 € conformément au tableau annexé au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chacune des structures, la convention de subvention rédigée selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées